



Application qui contient un répertoire et une cartographie des ressources. Possibilité d'enregistrer un contact d'urgence et certaines informations.

• **APPLICATION APP-ELLES, RÉPERTOIRE PAR LOCALITÉ :**

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>



• **ARRÊTONS LES VIOLENCES**

(24h/24 et 7j/7)

39 19

• **LIGNE D'ÉCOUTE**

SERVICES SPÉCIALISÉS :

(Police/ Gendarmerie)

Tel. : **17** ou **112**

• **URGENCES**

ressources pour le (ex)partenaire.

Proposez d'orienter la victime vers une structure spécialisée. N'intervenez pas directement dans la famille. Sachez qu'il existe également des victimes et les enfants.

ORIENTER, UN MOMENT CLÉ

LES POINTS D'ATTENTION

Attention : cette liste n'est pas exhaustive. Néanmoins, la présence d'un de ces éléments est très souvent liée à une **augmentation de la dangerosité** et nécessite **une orientation vers un service spécialisé dans le domaine.**

Séparation

Par ex., elle a l'intention de le quitter, vient de lui annoncer la rupture, a mis fin à sa relation avec lui ou a un nouveau conjoint.

Évènements importants, stressants

- Il a découvert qu'elle cherchait à partir, à changer de domicile.
- Il est convoqué par la police ou une autorité judiciaire. Par ex., il est convoqué par le parquet, par le juge d'instruction.
- Une audience devant un tribunal est programmée. Par ex. pour des faits de violence, pour la garde des enfants, pour un divorce, pour des pensions alimentaires.

Violences

- Il a déjà tenté de l'étrangler, de l'étouffer et/ou de la noyer.
- Il utilise des objets ou des armes lorsqu'il est violent ou pour la menacer.
- Il menace de la blesser ou de la tuer. Par ex., il lui arrive de dire « si tu n'es pas à moi, tu ne seras à personne d'autre ».
- Il menace de blesser ou de tuer ses enfants ou un membre de son entourage.
- Il menace ou est violent à l'égard d'un animal de compagnie.
- Il contrôle ses faits et gestes, utilise les technologies et Internet pour la pister.



POUR ALLER PLUS LOIN ET EN APPRENDRE PLUS, CONSULTEZ NOTRE COURS EN LIGNE GRATUIT :

Accueillir sa parole sans l'interrompre ni la juger
La victime reste au centre de l'intervention
Respecter son rythme et ses besoins

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE

Toutefois, comme le conjoint violent veut garder le contrôle et maintenir la relation inégalitaire, la violence se soumettra à la volonté de son conjoint pour éviter un nouvel épisode de violence. Elle est constamment sur ses gardes, modifie ses habitudes ou comportements et essaie de **d'alerter**, peu importe où elle va ou ce qu'elle fait. Elle n'est plus libre d'agir ou de penser comme elle **Elle se produit par cycle**, ce qui a pour effet de placer la femme dans un **climat constant de peur et des agressions sexuelles**, des humiliations, des dénigrements, des menaces, du chantage, des insultes, des coups, de la violence peut être psychologique, verbale, économique, sexuelle ou physique. Elle se traduit par de **d'insécurité, d'impuissance et de dépendance**, qui limite sa capacité de mettre fin à la relation.

Cette définition est issue de : www.violence.ca

LES VIOLENCES PAR UN (EX)-PARTENAIRE INTIME, C'EST QUOI ?

Étant donné le fondement genre de la problématique, nous décrivons la victime comme étant une femme et l'agresseur un homme dans ce dépliant. Cela ne reflète pas l'intégralité des situations, il est important de rappeler que toutes les informations s'adressent à toutes les victimes, quel que soit leur genre.

- Lui faire part de vos inquiétudes et craintes
- Lui proposer une orientation vers un service spécialisé
- Accueillir ses confidences et l'écouter sans jugement
- Garder contact avec elle, maintenir un lien de confiance

VOTRE RÔLE FACE À UNE VICTIME :

Elle est peut-être en danger.

Toutefois, si une femme (patiente, cliente, amie...) vous explique qu'elle a **PEUR**, qu'elle ne peut plus réagir sans que son partenaire devienne **VIOLENT**, certainement victime de violences par un (ex)partenaire intime. Il arrive qu'il y ait des désaccords, des disputes.

DANS UN COUPLE,

- Il est violent en présence des enfants et/ou directement envers les enfants.

Agresseur

- A des antécédents de harcèlement, de violences.
- Ne respecte pas une ou plusieurs décisions judiciaires.
- Est excessivement jaloux. Par ex., il pense qu'elle a une relation avec quelqu'un d'autre, qu'elle est amoureuse de quelqu'un d'autre ou qu'elle cherche à faire des rencontres.
- A changé de comportement. Par ex., il est devenu de plus en plus nerveux, n'est plus le même ou est entré dans une période de silence.
- A menacé de se suicider.

Victime

- A peur que de nouveaux faits de violences se produisent envers elle, ses enfants ou une autre personne de son entourage.
- A peur qu'il tente de la tuer, de tuer ses enfants ou une autre personne de son entourage.
- Ne semble pas en capacité de percevoir les risques qu'elle ou ses enfants encourent.
- Est isolée, n'a pas de personne-ressource.
- A des idées noires, des pensées suicidaires ou a déjà tenté de mettre fin à ses jours. Par ex., elle dit ne plus avoir de solution, de futur ou a l'impression que la mort est la seule solution.
- Tente de modifier les comportements de l'agresseur, de lui tenir tête ou de lui résister.
- Est dans une situation de vulnérabilité. Par ex. elle est enceinte, vient d'accoucher.

3 femmes sur 10 ont subi des violences de la part d'un (ex)partenaire
95% des victimes sont des femmes
En quelques chiffres :
(EX)PARTENAIRE INTIME LES VIOLENCES PAR UN

IDENTIFIER ET RÉAGIR
FACE AU DANGER DANS LES VIOLENCES PAR UN (EX)PARTENAIRE INTIME
FACE À UNE VICTIME

DOCUMENT À DESTINATION DES PROFESSIONNELLES DE PREMIÈRE LIGNE

Ce document peut vous aider à mieux évaluer le danger dans une situation de violences par un (ex)partenaire intime en vous fournissant une liste des points d'attention.



AGISSONS ENSEMBLE
CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE



Supported by the Rights, Equality and Citizenship programme of the European Union (2020-2021)

Psytel Ingénierie de l'information



SI VOUS CRAIGNEZ POUR SA SÉCURITÉ IMMÉDIATE, APPELEZ LA POLICE AU 112

ORIENTEZ-LA VERS UN SERVICE SPÉCIALISÉ PROCHE, OU APPELEZ LA LIGNE D'ÉCOUTE AU 39 19

Clause de non-responsabilité : « Le contenu de ce dépliant ne représente que les opinions des auteurs et relève de leur seule responsabilité. La Commission européenne décline toute responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient ».



FACE AUX VIOLENCES PAR UN (EX)PARTENAIRE INTIME, QUE FAIRE ?

Balises pour aborder et orienter au mieux une victime de violences par un (ex)partenaire intime

JE PENSE ÊTRE FACE À UNE VICTIME DE VIOLENCES PAR UN (EX)PARTENAIRE INTIME ?

AI-JE LA POSSIBILITÉ ET SUIS-JE À L'AISE D'ABORDER CELA AVEC LA PERSONNE ?

NON

C'EST TOUT À FAIT OK

Je peux donner un dépliant ou des informations, où en référer à une personne de confiance qui est qualifiée dans ce domaine.

OUI

Accueillir sa parole sans l'interrompre ni la juger

La victime reste au centre de l'intervention

Respecter son rythme et ses besoins

- Je m'assure d'être dans un cadre bienveillant et sécurisant
- J'aborde la question des violences et fais part de mes inquiétudes, par des questions ouvertes
- J'écoute sans interrompre, sans donner mon avis et sans jugement.

JE SUIS FACE À UNE VICTIME DE VIOLENCES PAR UN (EX)PARTENAIRE INTIME ?

NON

Si la personne me dit que ce n'est pas le cas, c'est ok.

Si elle se retrouve dans une situation de violences, elle sait désormais que je peux être à l'écoute.

Je peux toujours proposer de la documentation sur le sujet.

IL VAUT MIEUX QUESTIONNER ET VÉRIFIER PLUTÔT QUE FERMER LES YEUX !

OUI

PROPOSEZ-LUI DE L'AIDE

Il est important de respecter le rythme et les besoins de la personne que l'on rencontre

ORIENTER & ACCOMPAGNER VERS LE RÉSEAU

LIGNE D'ÉCOUTE SPÉCIALISÉE

39 19

(24h/24 et 7j/7)

POUR EN SAVOIR PLUS ET ALLER PLUS LOIN, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE COURS EN LIGNE GRATUIT :



AGISSONS ENSEMBLE
CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE